

Le compte personnel de formation en 2020

Une hausse sans précédent des entrées en formation

En 2020, 984 000 formations ont été suivies dans le cadre du compte personnel de formation (CPF) contre 517 000 en 2019.

Le passage au « parcours achat direct » (PAD), qui facilite l'accès à l'offre de formation, est particulièrement favorable aux femmes, aux moins de 30 ans et aux plus de 60 ans, aux demandeurs d'emploi et aux salariés non cadres.

Le domaine des transports représente plus d'un quart des formations réalisées dans le cadre du CPF en 2020, porté par le permis de conduire, pour lequel les entrées sont multipliées par quatre en un an. Les formations destinées aux créateurs et repreneurs d'entreprise, en coiffure et esthétique, et en informatique augmentent fortement en 2020.

En 2020, 984 000 formations sont suivies dans le cadre du compte personnel de formation (CPF) contre 517 000 un an auparavant. Cette forte hausse s'explique par l'ouverture fin novembre 2019 du « parcours achat direct » (PAD), qui permet aux personnes de mobiliser leurs droits sans intermédiaire pour acheter une formation.

Forte hausse des entrées en formation CPF depuis l'instauration du « parcours achat direct »

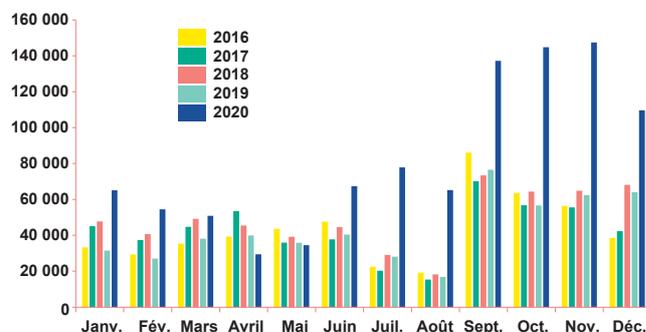
Les effets du parcours achat direct (PAD) mis en œuvre en novembre 2019 (encadré) apparaissent dès le mois de janvier 2020 et se traduisent par un quasi-doublement des entrées en formation par rapport à l'année précédente (graphique 1). Si le confinement de mars à mai 2020 a ralenti

le rythme des entrées, le second confinement de fin 2020 semble avoir eu un effet plus limité et plutôt circonscrit au mois de décembre.

Cette hausse des entrées en formation CPF se traduit par une augmentation significative du taux de recours. En 2020, 2,8 % de la population active française a recours au CPF pour réaliser une formation professionnelle continue, contre 1,5 % en moyenne entre 2016 à 2019 (graphique 2). Le recours au CPF est particulièrement élevé pour les demandeurs d'emploi (4,6 % en 2020). Il retrouve le niveau de 2016, année durant laquelle les demandeurs d'emploi ont bénéficié d'abondements exceptionnels (100 heures financées par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels - FPSPP).

Cette hausse du recours accroît significativement la part du CPF dans les formations professionnelles continues. Ainsi, 10,5 % des personnes ayant réalisé une formation professionnelle continue en 2020 sont passés par le CPF pour la financer, contre 4,8 % en 2019 ([annexe 1 en ligne](#)).

GRAPHIQUE 1 | Entrées en formation CPF par mois entre 2016 et 2020



Lecture : 109 600 entrées en formation CPF sont dénombrées en décembre 2020.

Champ : entrants en formation CPF ; France.

Source : Caisse des Dépôts ; SI-CPF, extraction juillet 2021, traitement Dares.

Accroissement marqué du recours au CPF chez les femmes, les moins de 30 ans et les 60 ans et plus

La mise en place du PAD rapproche la structure des bénéficiaires de celle de la population active. Alors que, depuis les débuts du CPF, les femmes étaient sous-représentées (46,2 % en 2019), leur proportion atteint 49,8 % en 2020, ce qui se rapproche de leur part dans la population active.

Le nombre de bénéficiaires du CPF augmente pour toutes les classes d'âge. Cette hausse est particulièrement importante pour les plus jeunes et les plus âgés, avec un doublement pour les moins de 30 ans et un triplement pour les 60 ans et plus. Les bénéficiaires du CPF sont plus jeunes que l'ensemble de la population active. Un tiers ont entre 30 et 39 ans, alors que cette classe d'âge représente moins d'un quart de la population active. *A contrario*, les personnes de plus de 49 ans représentent 18 % des utilisateurs du CPF, contre 32 % de la population active ([annexe 2](#)).

Une hausse particulièrement marquée du recours pour les demandeurs d'emploi

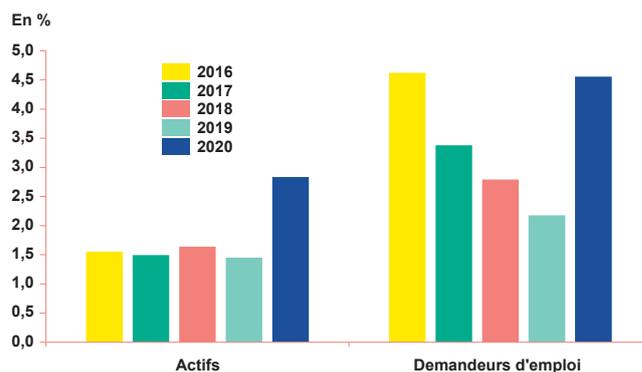
Le passage au PAD est très favorable aux demandeurs d'emploi pour lesquels le recours au CPF fait plus que doubler en un an. Ils représentent ainsi 36 % des bénéficiaires du CPF en 2020, soit 4 points de plus que l'année précédente ([annexe 3](#)). Il l'est aussi pour les salariés non cadres : entre 2019 et 2020, le nombre d'employés mobilisant leur CPF augmente de 53 %, celui des ouvriers de 73 % et celui des professions intermédiaires de 87 % (graphique 3). L'augmentation est nettement plus modérée chez les cadres (+24 %). Leur part parmi les entrants diminue ainsi à 12 %, soit six points de moins que l'année précédente.

Depuis janvier 2018, les travailleurs non-salariés disposent d'un CPF. Ce dernier commence tout juste à être mobilisé : 16 500 artisans, commerçants et chefs d'entreprise l'ont utilisé en 2020.

Forte augmentation des formations au permis de conduire B et à la création d'entreprise

Depuis 2019, le domaine des transports, manutention et magasinage est le premier en termes d'entrées en formation CPF. En 2020, il représente plus d'un quart des entrées (tableau 1). Cette prédominance est portée par la multiplication par quatre des formations amenant à l'obtention du permis de conduire de catégorie B (12,8 % des entrées en 2020) ainsi que le maintien de l'importance de la formation au Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) (6,1 %). Les langues restent le deuxième domaine le plus important, même si leur part dans les formations CPF diminue depuis 2018.

GRAPHIQUE 2 | Taux de recours au CPF des actifs et des demandeurs d'emploi âgés de 16 à 64 ans entre 2016 et 2020

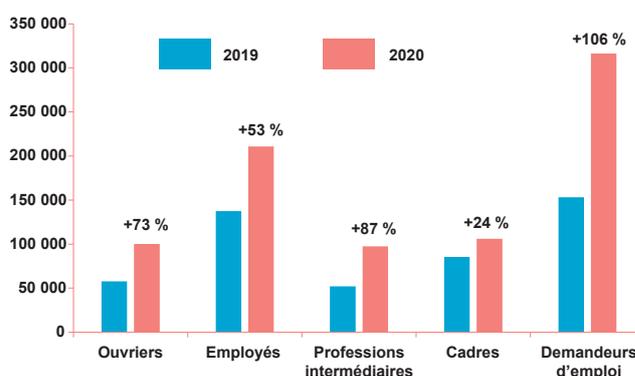


Lecture : en 2020, les actifs entrants en formation CPF représentent 2,8 % de la population active.

Champ : entrants en formation CPF entre 16 et 64 ans ; France.

Sources : Insee, enquête Emploi 2016-2020 ; SI-CPF ; traitement Dares.

GRAPHIQUE 3 | Évolution du nombre d'entrants en formation CPF par catégorie socioprofessionnelle en 2019 et 2020



Lecture : 100 000 ouvriers recourent à leur CPF pour se former en 2020. Le nombre d'entrants ouvriers en formation CPF s'accroît de 73 % entre 2019 et 2020.

Champ : entrants en formation CPF ; France.

Sources : Caisse des Dépôts, SI-CPF ; Insee, enquête Emploi 2018-2020 ; traitement Dares.

Depuis l'instauration du PAD, les formations pouvant conduire à une activité indépendante sont en nette augmentation. Parmi les diverses formations entrepreneuriales, les « actions de formation dispensées aux créateurs/repreneurs d'entreprise » sont multipliées par onze entre 2019 et 2020 et représentent 7,7 % des formations réalisées. Les formations du domaine de la coiffure et de l'esthétique, comportant souvent un module création d'entreprise, sont multipliées par 4,5.

Les formations sur l'hygiène alimentaire, obligatoires pour l'ouverture d'établissements manipulant des produits alimentaires (« *Hasard Analysis Critical Control Point* »), augmentent très fortement (+150 %) malgré la fermeture des restaurants entre mars et mai puis en novembre 2020.

Le recours au bilan de compétences continue à croître au même rythme qu'en 2019, avant la mise en place du PAD (annexe 4). Les formations en informatique dépassent le niveau observé en 2018.

Dans un contexte d'expansion de certaines formations, d'autres tendent à diminuer voire à disparaître. Ainsi, la préparation au Certificat de connaissances et de compétences professionnelles (Clea) qui représentaient 6,5 % des formations en 2018, le plus souvent au bénéfice de demandeurs d'emploi, ne correspond plus qu'à 0,2 % des entrées en 2020. Les formations Cléa étaient souvent proposées aux personnes en recherche d'emploi. Elles sont rarement spontanément choisies dans le cadre du PAD. Les entrées en stage de préparation à l'installation (SPI), destiné aux indépendants exerçant une activité artisanale, se raréfient depuis que son obligation a été annulée par la loi Pacte en mai 2019.

La concentration des formations dans des domaines particuliers se renforce d'années en années. En 2020, les dix premiers domaines représente 83,3 % des formations CPF effectuées, contre 80,2 % en 2018 et 71,5 % en 2016. Cela pourrait indiquer une polarisation du financement des formations CPF autour de certains secteurs d'activité ou de formations bien spécifiques.

Des formations en transport pour les demandeurs d'emploi, en langues pour les cadres

En 2020, 39,8 % des ouvriers et 31,5 % des demandeurs d'emploi suivent une formation CPF dans le domaine des transports, de la manutention ou du magasinage, contre 25,9 % en moyenne sur l'ensemble des entrants. Les cadres et les professions intermédiaires se forment souvent en langues étrangères (annexe 5). Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, les professions intermédiaires et les agriculteurs exploitants suivent des formations entrepreneuriales (respectivement 21,0 %, 20,7 % et 17,7 %).

Les formations du « parcours achat direct » plus courtes

Depuis 2016, les durées moyenne et médiane des formations CPF décroissent (tableau 2). La durée moyenne passe de 296 heures en 2016 à 67 heures en 2020.

TABLEAU 2 | Durée moyenne et médiane des formations CPF

En heures

	2016	2017	2018	2019			2020		
				Non-PAD	PAD	Total	Non-PAD	PAD	Total
Moyenne.....	296	243	167	97	57	95	295	54	67
Médiane.....	94	45	35	37	20	35	140	20	20

Lecture : en 2019, la durée moyenne des formations CPF était de 95 heures et la durée médiane de 35 heures.

Champ : entrants en formation CPF ; France.

Source : Caisse des Dépôts, SI-CPF ; traitement Dares.

TABLEAU 1 | Les 10 premiers domaines en termes d'entrées en formation CPF en 2020

En %

	2018	2019	2020
Transports, manutention, magasinage	15,3	23,6	25,9
Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales.....	25,9	20,1	17,0
Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles	6,5	11,0	15,2
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission	9,4	7,8	10,3
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance ...	3,8	5,2	4,1
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine.....	1,3	2,4	2,9
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	7,5	6,4	2,6
Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes	0,2	0,9	2,2
Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi	1,3	1,4	1,6
Comptabilité, gestion	1,0	1,1	1,4
Autres	27,7	20,0	16,7
Total.....	100,0	100,0	100,0

Lecture : en 2020, 2,2 % des formations réalisées dans le cadre du CPF concernent la coiffure, l'esthétique et les autres spécialités de services aux personnes, alors que ce domaine ne représentait que 0,9 % des formations réalisées en 2019. Il ne faisait ainsi pas partie des 10 premiers domaines en termes d'entrées en 2019.

Champ : entrants en formation CPF ; France.

Source : Caisse des Dépôts, SI-CPF ; traitement Dares.

La moitié des formations réalisées en 2020 durent moins de 20 heures, contre 94 heures en 2016. Cette baisse s'accroît avec la mise en place du PAD, celui-ci étant de plus en plus consacré à l'obtention de certifications portant sur un point précis et réalisable rapidement dans les limites des droits acquis par le bénéficiaire. La possibilité de bénéficier de financements complémentaires de Pôle emploi, de l'État, des employeurs et des conseils régionaux par l'intermédiaire du PAD n'a été ouverte que progressivement à partir de l'été 2020. Les personnes cherchant à réaliser une formation plus longue (et donc plus coûteuse) via le CPF ne se sont donc pas tournées prioritairement vers le PAD. *In fine*, la moitié des formations achetées directement par leurs bénéficiaires en passant par le PAD dure moins de 20 heures, alors que la moitié des formations commandées sans recourir au PAD¹ compte plus de 140 heures.

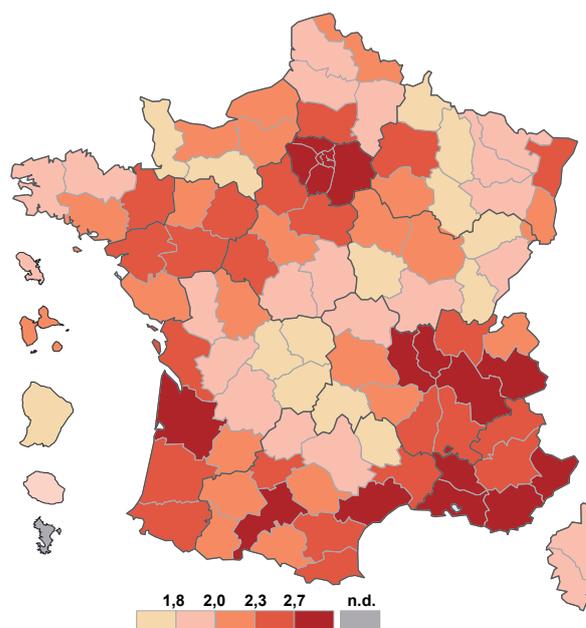
¹En 2020, les formations CPF non-PAD représentent 5 % des formations CPF.

Un plus grand recours au CPF en Île-de-France et dans les départements du Sud-Est

Les taux de recours au CPF les plus importants sont observés dans les départements abritant des métropoles (carte). La Seine Saint-Denis, le Val d'Oise et le Val-de-Marne composent le trio de tête des départements où les taux de recours de la population active sont les plus élevés (respectivement 5,3 %, 4,6 % et 4,3 %). Les départements présentant les recours plus faibles sont la Guyane (0,9 %), la Creuse (1,1 %) et le Cantal (1,3 %).

Les départements où le nombre d'entrants en formation CPF s'accroît le plus entre 2019 et 2020 sont ceux de la Guyane et de la Guadeloupe, ainsi que ceux d'Île-de-France (hors Paris et Hauts-de-Seine) (annexe 6).

CARTE | Taux de recours au CPF par département en 2020



n.d. : non disponible.

Note : les données pour la Corse ne sont disponibles que pour la région et non pour les départements

Lecture : 1,8 % de la population active réunionnaise âgée de moins de 65 ans a eu recours au CPF en 2020.

Champ : entrants en formation CPF de moins de 65 ans ; France hors Mayotte et TOM.

Sources : Caisse des Dépôts, SI-CPF ; Insee, recensement de la population 2018 ; traitement Dares.

Encadré 1 • La mise en œuvre du parcours achat direct (PAD)

À la suite de la loi du 5 septembre 2018 pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » qui prévoit une reconfiguration de la formation professionnelle, le « parcours achat direct » (PAD) est mis en place à compter du 25 novembre 2019. Il s'agit d'un nouveau mode d'inscription et de paiement des formations CPF. Le CPF devient « mon compte formation », une application mobile et un portail numérique où les salariés du privé, les indépendants et les chômeurs peuvent s'inscrire, directement et sans aucun intermédiaire, à une formation parmi l'offre éligible. Les salariés du secteur public n'ont pas accès à ce service et ne peuvent toujours mobiliser leur CPF que par l'intermédiaire de leur service de ressources humaines.

La formation choisie est financée au moyen des droits CPF acquis et éventuellement par la personne elle-même si les droits sont insuffisants. Si le PAD ne permettait pas de bénéficier de financements extérieurs à ses débuts, des mécanismes d'abondements de la part de Pôle emploi, des entreprises, des régions et de l'État y ont progressivement été intégrés à partir de juillet 2020.

Le recours au PAD n'est pas une obligation. En particulier, les chômeurs peuvent toujours mobiliser leur CPF par l'intermédiaire du service public de l'emploi.

Pour en savoir plus

- [1] Balmat C. et Corazza E. (2020), [Le compte personnel de formation en 2018 : 900 000 formations suivies par les salariés du secteur privé entre 2015 et 2018](#), *Dares Résultats*, n°9, février.
- [2] Bousquet G. et Jaumont L. (2020), [Le compte personnel de formation pour les salariés : un retour sur les coûts de formation 2018](#), Caisse des Dépôts, Questions Retraite et Solidarité, *Les Études* n°29, février.

Johanna Bismuth et Mathilde Valero (Dares).

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
Guy Barbut, Bruno Pezzali

Mise en page et impression
Dares, ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Dépôt légal
à parution

Numéro de commission paritaire
3124 AD. ISSN 2109 – 4128
et ISSN 22674756

Réponses à la demande
dares.communication@travail.gouv.fr

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

